

# LA PAPETERIE DE CONDAT DOIT TENIR SUR SES DEUX JAMBES ! LES DEUX LIGNES DE PRODUCTIONS DOIVENT ÊTRE **MAINTENUES !**

En mai 2023 le gouvernement fait son annonce « il faut accélérer notre réindustrialisation ! ».

En juin, le groupe LECTA annonce fermer la seule production de papier graphique en France après avoir organisé sa délocalisation en Espagne et en Italie...

**L**e gouvernement amuse la galerie, ici en l'occurrence, le groupe LECTA, en évoquant une soit disant politique volontariste pour réindustrialiser le pays, préparer la France de demain, répondre au défi climatique, préserver le modèle social et atteindre le plein emploi Foutaises ! Un tel groupe et de tels actionnaires adossés à leur fond de pension n'ont que faire de telles annonces. Ce qui prime pour eux, c'est le profit ! Ils organisent donc impunément depuis des mois le transfert de la production de papier graphique hors de nos frontières. Ils mettent même les salariés en chômage partiel, à la charge du contribuable, après avoir bénéficié de toutes parts, d'aides colossales.

Non, cette ligne de production ne doit pas être démantelée et c'est l'ensemble des quatre cent salariés qui doivent prioritairement s'y opposer, d'autant que rien ne garanti que l'autre ligne ne puisse à son tour être impactée voire elle aussi délocalisée. Il y a pénurie de papier graphique en France et en Europe et pour cause, les groupes organisent la spéculation autour de ces produits. Ce groupe n'a de cesse de solliciter les pouvoirs publics, des dizaines de million d'euros lui ont été octroyés par l'État et la région ! Il doit rendre des comptes, d'autant que le territoire du Terrassonnais

**Foutaises ! Un tel groupe et de tels actionnaires adossés à leur fond de pension n'ont que faire de telles annonces. Ce qui prime pour eux, c'est le profit !**



serait considérablement affecté par la suppression de près de 200 salariés et bien plus encore d'emplois induits. Le gouvernement doit rendre également des comptes puisqu'il clame son intention de lancer son plan France ruralité. LECTA ne pouvait pas choisir un meilleur timing pour lancer ses annonces en pareille période publicitaire gouvernementale.

L'État ne peut pas se contenter de dire, comme il vient de le faire par l'intermédiaire du préfet : « La mobilisation des services de l'état veillera au respect par l'entreprise de ses obligations en matière d'accompagnement des salariés... » Il doit imposer à LECTA le remboursement des sommes allouées afin qu'elles ne financent pas les suppressions d'emplois direct et indirectes.

C'est une lutte de tous les instants qu'il va falloir mener pour maintenir les emplois et l'activité de la Papeterie de Condat.

**Organisons la riposte et bâtissons avec les salariés et leurs conseils, un contre-projet qui garantira le maintien de ce trésor industriel local avec le soutien des populations locales et des élus locaux volontaires.**

**LA FILPAC CGT SERA AUX CÔTÉS DES SALARIÉS !**